



# Compte Rendu de la Commission Prévoyance

du 18 Novembre 2010



## 1) MALADIE - CHIRURGIE - MATERNITE

### Améliorations 2009

- Amélioration de certaines couvertures
- Cotisations spécifiques aux temps très partiels
- La portabilité ANI pour les anciens salariés au chômage

### Mesures Sécurité Sociale

- Augmentation de la contribution CMU et contribution additionnelle H1N1 en 2010 impact de 6,24 %
- Baisse de certains remboursements en 2010 et d'autres prévus en 2011
- Instauration d'une taxe d'assurance à partir de 2011. Avant cette taxe était instaurée seulement aux compagnies d'assurances privées, le gouvernement souhaiterait la mettre en place pour les régimes même solidaires et paritaires comme le nôtre. Elle pourrait avoisiner les 3,50 %.

L'ensemble des taxes CMU et taxes d'assurances pourrait s'élever à 10 %, pour 100€ versés, il ne resterait que 91€ euros de cotisation.

Pour 2009 et 2010, le compte des actifs disposait d'une réserve financière qui a permis d'absorber l'augmentation des taxes, l'aménagement des prestations, l'augmentation du coût des actes, et le désengagement de la Sécurité sociale. Et ceci sans augmentation des cotisations.

Pour 2011, il serait encore possible de financer les différentes augmentations par les cotisations et le restant de cette réserve financière mais il faut rester vigilant.

Concernant le régime des anciens salariés, les différentes augmentations des taxes et actes accentuent le déséquilibre, il faudra trouver des solutions dès 2011. La taxe CMU provisionnée restante sera réinjectée dans ce régime soit environ 334000 euros

### Dépenses de santé des ménages

|      | SECURITE SOCIALE | MUTUELLE | RESTE A CHARGE |
|------|------------------|----------|----------------|
| 2004 | 78,50 %          | 13,20 %  | 8,30 %         |
| 2009 | 76,80 %          | 13,80 %  | 9,40 %         |

Le reste à charge pour les ménages a donc augmenté de 13,30 % en 5ans.

## **Le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale prévoit**

- Une baisse de remboursement de certains médicaments de 35% à 30%
- Une baisse de 5 points du remboursement des dispositifs médicaux de 65% à 60%
- Le relèvement du seuil du ticket modérateur à l'hôpital (120 € au lieu de 91 €)
- Des modifications du dispositif d'affections de longue durée

**Toutes ces mesures auront bien sur un impact sur notre régime**

Force Ouvrière propose de se voir courant d'année 2011 afin de faire un point de la situation car si notre régime venait à être en difficultés, il faudrait intervenir rapidement pour éviter des augmentations trop importantes de cotisations. Une nouvelle réunion sera programmée à la fin du premier trimestre 2011.

## **2) REGIME PREVOYANCE**

### **IMPACT DE LA REFORME DES RETRAITES ET PERSPECTIVES 2011 :**

La loi portant sur la réforme des retraites prévoit un décalage progressif de l'âge de départ à la retraite à 62 ans

Cette mesure crée des charges supplémentaires pour les régimes de Prévoyance :

- Pour les assurés en arrêt de travail au 31 décembre 2010, il est nécessaire de constituer un complément de provisions afin de régler les rentes jusqu'à leur nouveau terme 62 ans, voire plus pour les rentes de 1<sup>ière</sup> catégorie
- Pour les arrêts de travail à compter de 2011, les provisions doivent prévoir un allongement de la durée de versement.

A ce stade il faudrait prévoir une provision additionnelle de 16 millions d'euros pour l'invalidité sur les encours et les nouveaux arrêts.

Une situation sera faite en 2011 avec l'impact précis des provisionnements à effectuer.

***Délégation Force Ouvrière :***

*Michel Enguelz (Délégué National Hypers)  
André-Denis Terzo (Carrefour Besançon)*

*Rédacteur : ANDRE DENIS TERZO*